Image not found or type unknown

consignation en vue d'1procédure

Par **fougeres**, le **12/03/2019** à **19:31**

suite à de faux en ECRITURE d'1 commandant de police(je ne plaisante évidemment pas -en situation d'invalidité F.Roulant-en extérieur accompagnée et de graves complications de sequelles d'avp avec état d'urgence médicale plusieurs hospitalisations

mon médecin conseil DEBOUTE de ses 2 plaintes stupides devra me verser des indemnités

par ces comportements inacceptables APRES avoir étéreconnue VICTIME le Commandant a-t-il cru protéger "son ami?médecin-expert désigné lors d'une expertise de mes sequelles par le FGAO qui refuse de s'acquitter des sommes dues parles dénonciations calomnieuses de ce médecin "escroc (il m'a pris 800€ pour emettre des faux

Débouté le commandant de police a émis de FAUX rapports à des dates farfelues et dépassant les dates

tout est vrai car enfin actuellement après une saisine du Juge d'instruction il me fallu verser 4000€ pour valider la plainte avec Constitution de partie Civile

ces sommes me seront rendues (pas de souci pour la véracité importante des faits

mais je voudrais savoir dans quel délai et tte ma considération

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés